

# Un parking et 81 kots place Xavier Neujean

## URBANISME

Le collège de Liège a accordé le permis ce vendredi matin...

**C**e vendredi matin, le collège des échevins et bourgmestre de Liège a rendu un avis favorable sur la demande de permis relatif à la construction d'un parking de 164 places sur quatre niveaux et des logements collectifs (81 kots), place Xavier Neujean. "Aucune réclamation n'a été déposée dans le cadre de l'enquête publique. Le dossier va donc pouvoir continuer sa route", indiquait ce vendredi midi Christine Defraigne, échevine de l'Urbanisme.

Le bâtiment en question borde l'église Saint-Jean l'Évangéliste (classée) et son cloître... raison pour laquelle la Ville de Liège est compétente pour délivrer le permis mais sur avis conforme du fonctionnaire délégué. La demande porte concrètement sur la démolition du parking existant et sur la construction de quatre niveaux de parking comprenant 164 places surmontés de quatre niveaux comprenant 81 kots.

L'accès au parking se fera par le boulevard de la Sauvenière tandis que les piétons pourront y accéder côté place Xavier Neujean indi-

que-t-on encore à la Ville de Liège... de manière à respecter le futur caractère piétonnier de la place en question...

### ▀ Loyers modérés

Au niveau des kots, on précise qu'un ratio de kots à loyers modérés sera respecté, équivalent à 10%... comme le prévoit le règlement liégeois pour toute résidence de minimum 40 kots.

Pour l'échevine de l'Urbanisme et du Patrimoine, "il s'agit d'une belle opportunité d'améliorer la qualité de l'espace public et du contexte du bâti de la place Xavier Neujean".

"L'avis favorable du collège communal est clairement un signal fort des autorités dans sa volonté de développer des lieux où il fait bon vivre", indique encore l'échevine, "via, entre autres, la présence du marché Court-Circuit et l'extension du piétonnier du centre-ville, action prioritaire fixée par le projet de ville "Liège 2025" et mis en œuvre dans le cadre de la task force instaurée en vue d'organiser la mobilité du déconfinement"...

M.B.



▀ Le bâtiment nécessite la démolition d'un ancien bâtiment industriel et jouxte l'église Saint-Jean.

© D.R.